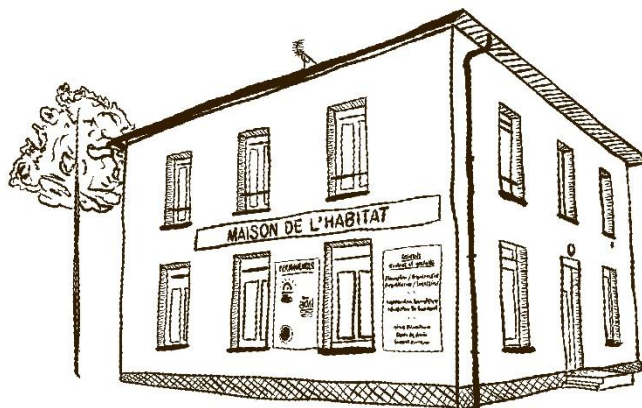


Article



Votre intercommunalité assure le financement d'un service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire du pays de Saint-Malo.

La **Maison de l'habitat**, constitue le **guichet unique** de ce service public à destination de l'ensemble des habitants du territoire, qu'ils soient propriétaires, locataires ou copropriétaires, en résidence principale ou secondaire.

Elle propose un accompagnement **neutre, gratuit et personnalisé** à chaque étape du projet et apporte :

- des conseils techniques, juridiques et financiers ;
- une aide à la définition du projet et au choix du scénario de travaux ;
- des informations sur les aides financières mobilisables (*MaPrimeRénov'*, *MaPrimeAdapt'*, *Eco-prêt à taux 0*, etc.) ;
- une aide à l'analyse des devis des professionnels ;
- une orientation vers des opérateurs Anah qualifiés (MAR – Mon Accompagnateur Rénov' et AMO – Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour l'aide au montage des dossiers d'aide.

Afin de favoriser un accès de proximité, des **permanences locales sont organisées dans plusieurs communes du territoire**, en lien avec les différents acteurs de l'habitat.

Maison de l'habitat

23 avenue Anita Conti - 35400 Saint-Malo

02 99 21 17 26 - infoenergie@pays-stmalo.fr

Permanence téléphonique : lundi au vendredi 13h30 à 17h30 également le mercredi 9h à 12h

Les pages :

- › Les acteurs de l'habitat : <https://www.pays-stmalo.fr/les-acteurs-de-lhabitat/>
- › Les aides financières : <https://www.pays-stmalo.fr/les-aides-financieres-a-la-renovation-de-lhabitat/>
- › Les permanences locales : <https://www.pays-stmalo.fr/les-permanences-locales/>